



PARCOURS VOIES D'EXÉCUTION

Comme en cuisine, les épices changent un plat, la maîtrise des mesures conservatoires et voies d'exécution relèvera votre dossier !

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si ce dernier a mis à profit le temps de la procédure pour organiser son insolvabilité ?

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si l'on ne sait comment obtenir le versement effectif des fonds ?

Le parcours « Voies d'exécution » poursuit l'objectif de vous faire acquérir les principaux réflexes en la matière et de vous familiariser avec cette matière moins aride qu'il n'y paraît.

Ce parcours est proposé aux élèves avocats en formation initiale et aux avocats en formation continue.

Objectif pédagogique :

Acquérir les fondamentaux en conseil et en contentieux.

Prérequis :

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive.

Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Niveau 1 :

Acquisition des connaissances.

Spécialité :

Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution.

Public visé :

Les avocats en exercice.

Support pédagogique :

Un support de cours sera remis en fin de formation.

Evaluation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Julie Couturier, avocat, administrateur de l'association Droit & Procédure, ancienne membre du conseil de l'ordre des avocats de Paris et ancienne présidente de l'UJA de Paris.

Les cours sont, sauf exception, assurés par des binômes avocats/personnalité qualifiée en conseil, avocats/magistrats en contentieux.

Mercredi 6 octobre 2021 de 18h00 à 21h00

Séance introductory

Jeudi 7 octobre 2021 de 18h00 à 20h00

La recherche d'informations sur le patrimoine du débiteur

Jeudi 7 octobre 2021 de 20h00 à 22h00

Apprendre à lire les documents : lecture des états hypothécaires

Vendredi 8 octobre 2021 de 18h00 à 20h00

Les mesures conservatoires : le choix de la mesure

Vendredi 8 octobre 2021 de 20h00 à 22h00

Les mesures conservatoires : la mise en œuvre de la mesure

Lundi 11 octobre 2021 de 18h00 à 20h00

L'exécution mobilière : le choix et la mise en œuvre des procédures d'exécution mobilière

Lundi 11 octobre 2021 de 20h00 à 22h00

L'exécution mobilière : le contentieux des mesures d'exécution mobilières

Mardi 12 octobre 2021 de 18h00 à 20h00

La conduite d'une procédure de saisie immobilière (du point de vue du créancier)

Mardi 12 octobre 2021 de 20h00 à 22h00

Les incidents de saisie immobilière – l'audience d'orientation

Mercredi 13 octobre 2021 de 18h00 à 20h00

L'audience d'adjudication et ses suites (point de vue du créancier, du débiteur, des créanciers inscrits, de l'adjudicataire)

Mercredi 13 octobre 2021 de 20h00 à 22h00

L'exécution hors saisie (licitation et vente sur liquidation judiciaire)

Jeudi 14 octobre 2021 de 18h00 à 20h00

Les mesures d'exécution contre l'Etat

Jeudi 14 octobre 2021 de 20h00 à 22h00

L'exécution internationale (les outils européens, l'exequatur etc...)